

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2017

**Présents** : RENAULT Claudy, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BURCELOT Emilie, COUSIN Agnès, PELLETEUR Lionel, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.

Absents Excusés : DELAHAYE Philippe, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, BONNEAU Pierre, DECHAUME Régis

Monsieur DELAHAYE Philippe avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy

Monsieur DECHAUME Régis avait donné un pouvoir à Mademoiselle VENDE Sabine

Madame BURCELOT Emilie a été élue secrétaire

---

Le conseil municipal valide le précédent compte rendu en signant le registre.

Monsieur BONNIN Jean-Claude est venu s'excuser auprès du conseil municipal de ne pas donner suite à l'achat de l'ancien atelier communal. Il trouve que le lieu est trop sombre et que les contraintes architecturales liées aux caves voutées à proximité sont très contraignantes.

## **1) DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de XANTON-CHASSENON est le coordinateur du groupement de commande pour l'étude des zones humides qui comprend les communes suivantes : AUZAY, FOUSSAIS-PAYRE, LIEZ, MAILLE, LE MAZEAU, LE POIRE SUR VELLUIRE, ST SIGISMOND, XANTON-CHASSENON.

Le montant total de l'étude réalisée par DCI environnement s'élève à 28600€ HT. L'agence de l'eau subventionne cette étude à hauteur de 60%. Le Conseil Régional peut quant à lui subventionner aussi ce type d'étude dans le cadre du contrat Régional de bassin versant 2016/2018. Le Conseil Municipal de XANTON-CHASSENON doit donc valider le plan de financement pour l'ensemble des communes et solliciter la subvention.

Le plan de financement se présente comme suit :

### **Dépenses**

Total des études des communes du groupement : 28 600€ (sauf Foussais-Payré)

### **Recettes**

Subvention de l'agence de l'eau 60% : 17 160€

Subvention de la région 30% : 8 580€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le plan de financement et sollicite de la Région dans le cadre du CRBV une subvention de 30% en qualité de coordinateur du groupement de commandes pour l'étude des zones humides.

## **2) CONVENTION AVEC LES FRANCAS**

Le conseil municipal a validé le devis des FRANCAS au cours de la séance du 02 février pour réaliser le bilan du PEDT qui s'achève. Il est en cours de finalisation. Le bilan est très positif de la part de la responsable des Francas qui estime que la commune a un très bon taux d'encadrement et que les activités proposées sont variées. La commune devra veiller dans l'avenir à communiquer plus auprès des parents.

Monsieur le Maire propose de faire appel aux FRANCAS aussi pour l'écriture du prochain PEDT. Le devis s'élève à 1000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis des Francas pour l'accompagnement à l'écriture du PEDT 2 soit la somme de 1000€. Ce montant sera inscrit au BP 2017.

## **3) SUBVENTION POUR APS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association APS « Accueil, partage et solidarité » au titre de l'année 2017.

Cette association assure la gestion, la distribution de nourriture sur les communes de Faymoreau, Puy de Serre, St Hilaire des Loges et Xanton-Chassenon.

Monsieur le Maire propose d'allouer cette année une subvention de 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 200€ à l'association APS « Accueil, secours et solidarité ». Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2017.

#### **4) SUBVENTION POUR L'ANTENNE DE PROTECTION CIVILE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'antenne de protection civile de ST HILAIRE DES LOGES au titre de l'année 2017.

Cette association assure des postes de secours aux différentes manifestations organisées sur la commune de XANTON-CHASSENON, c'est pourquoi, monsieur le Maire propose d'allouer cette année une subvention de 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 150€ à l'antenne de protection civile de ST HILAIRE DES LOGES. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2017.

#### **5) SUBVENTION POUR LE CLUB DE HAND BALL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention du club de hand ball de FOUSSAIS-PAYRE au titre de l'année 2017.

Le club de Hand Ball compte 1 jeune licencié de moins de 18 ans, c'est pourquoi, monsieur le Maire propose d'allouer cette année une subvention de 15€ en appliquant le même tarif que les autres associations sportives (15€ par jeune licencié de XANTON-CHASSENON de moins de 18 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 15€ au club de hand ball de FOUSSAIS-PAYRE. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2017.

#### **6) SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DU DON DE SANG BENEVOLE DU SECTEUR DE ST HILAIRE DES LOGES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association du don de sang bénévole du secteur de ST HILAIRE DES LOGES.

Cette association existe depuis bientôt 8 ans et elle organise une collecte de sang en juin. Cette association œuvre à la promotion du don de sang par la sensibilisation des jeunes (actions en direction des élèves des écoles primaires et du collège ainsi qu'en direction des jeunes majeurs).

Monsieur le Maire propose d'allouer cette année une subvention de 50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50€ à l'association du don de sang bénévole du secteur de ST HILAIRE DES LOGES. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2017.

#### **7) SUBVENTION POUR L'USAV**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'USAV « union sportive Autize Vendée » au titre de l'année 2017.

Le club de Foot compte 12 jeunes licenciés de moins de 18 ans, c'est pourquoi, monsieur le Maire propose d'allouer cette année une subvention de 180€ en appliquant le même tarif que les autres associations sportives (15€ par jeune licencié de XANTON-CHASSENON de moins de 18 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 180€ à l'Union Sportive Autize Vendée. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2017.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de ne pas allouer de subvention à la banque alimentaire, à l'ADIL et à la maison départementale des associations.

#### **8) SUBVENTION POUR L'ADMR**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'ADMR. Cette association œuvre depuis plus de 60 ans au cœur des communes vendéennes pour le bien vivre à domicile de toutes les familles et plus particulièrement auprès des publics en perte d'autonomie.

L'association locale ADMR du service d'aide de Maillezais intervient sur la commune de Xanton-Chassenon pour apporter une aide personnalisée aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux familles. Actuellement, 21 aides à domicile interviennent sur le territoire.

Cette association sollicite une subvention de 87€ au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 87€ à l'association ADMR de Maillezais. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif.

### **9) ADHESION 2017 A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION DES CULTURES**

Monsieur le Maire propose de renouveler son adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de défense contre les organismes Nuisibles « FDGDON » pour 2017 soit un montant de 123,42€.

L'adhésion permet aux administrés de la commune de solliciter la FDGDON pour obtenir des informations ou des renseignements techniques sur l'ensemble des sujets liés à la protection des végétaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'inscrire au compte 6281 du budget primitif 2017 la somme de 123.42€ pour l'adhésion à la FDGDON.

### **10) ADHESION AU CLUB MAGEL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune a l'habitude d'adhérer au club MAGEL « utilisateurs Magnus ». En effet, cette adhésion de 40€ au titre de l'année 2017 permet de bénéficier de tarifs plus intéressants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au club MAGEL soit un montant de 40€ pour l'année 2017. Cette somme sera inscrite au compte 6281 du budget 2017.

### **11) CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DU BAR**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21, ;  
Vu le Rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que :

- Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 Novembre 2016 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée, ainsi que sous le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des offres fixée au 19 Décembre 2016 à 12 heures. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

L'ouverture des plis a eu lieu le 19 décembre 2017 à 14H. Il en ressort les données suivantes :

#### **Pour le lot 1 –Gros œuvre VRD**

Ets SARL BALINEAU Bâtiment .....55202,35€  
Ets EUURL BATIRENO.....43874,78€

#### **Pour le lot 2 – Menuiserie extérieures et garde corps**

Ets SARL BALINEAU Bâtiment.....14533,63€  
Ets SBMS..... 6645,41€  
Ets CSM..... 7234,76€ (arrivé hors délai).

Suite à l'analyse des offres, il en ressort que les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses en fonction des critères de pondération 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix comme énoncés dans le règlement de consultation sont les suivantes :

#### **Pour le lot 1**

BATIRENO la Gaubretière .....43874,78€ HT

#### **Pour le lot 2**

SBMS de Chantonay.....6645,41€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de retenir pour le lot 1 « gros œuvre et VRD» l'entreprise BATIRENO de la Gabretière pour un montant de 43874,78€ H, pour le lot 2 « menuiseries extérieures, garde-corps» l'entreprise SBMS de Chantonay pour la somme de 6645,41€ HT ainsi que l'entreprise NEAU pour les travaux d'électricité 525€ HT et la plomberie 2145€ HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis. Ces sommes seront inscrites au compte 2315 du budget primitif 2017.

Une réunion est prévue semaine 11 avec l'architecte et les entreprises pour organiser les travaux.

## **12) ACHAT DE GUIRLANDES DE NOEL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les guirlandes de Noël ont été achetées il y a plus de 15 ans. Elles sont pour la plupart défectueuses et d'un autre temps. Les administrés se sont plaints en décembre du manque de décoration à Noël, c'est pourquoi, une commission a été constituée pour rechercher des tarifs attractifs et des modèles qui correspondent aux attentes du conseil municipal.

La société DECOLUM de TROUVILLE EN BARROIS propose 8 guirlandes (1 traversée de route et 7 appliques sur candélabres) pour la somme de 2450,64€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de DECOLUM pour un montant de 2450,64€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 2158 du budget primitif 2017.

## **13) ACHAT DE MATERIEL POUR L'ATELIER**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est lancée dans une démarche de zéro produit phytosanitaire. La commune doit donc investir dans du matériel pour permettre au personnel de l'atelier de travailler dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les outils qu'il souhaite acheter :

Une houe « pousse pousse » d'un montant de 456,70€ TTC proposée par la société HUMIFERE de Pougne-Hérisson, un désherbeur à chaleur pulsée avec une rampe plus petite que celle que nous avons pour aller dans les coins soit un montant de 2802€ TTC proposée par la société BARREAU Jérémie et fils de Challans et du matériel avec batterie portative (débrousailluse, bineuse sarcluse) d'un montant total de 3789,98€ proposés par PUBERT de Chantonay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis proposés et décide d'acheter la houe communale de 456,70€ TTC, le désherbeur ripagreen de 2802€ TTC et le matériel portatif avec batterie d'un montant total de 3789,98€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer les 3 devis. Ces trois sommes seront inscrites au compte 21571 du budget primitif 2017.

## **14) COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'au cours de la séance du 14 Novembre 2016 il a été décidé de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire propose de créer une commission affaires sociales en remplacement du CCAS qui pourra statuer sur certains dossiers et s'occuper de certaines manifestations. Une ligne sera dédiée aux affaires sociales dans le budget communal.

Monsieur le Maire propose de constituer comme suit la commission affaires sociales :

RENAULT Claudy  
BURCELOT Emilie  
CHATEVAIRE Bernadette  
MARSAUD Christian  
DELAHAYE Philippe  
THIBAUD Jean-Michel  
COUSIN Agnès  
PORCHET Monique  
BOUTET Francette  
MION Dominique  
TOURNEBISE Murielle  
AMERAND Gilles  
RENAULT Michelle  
MARSAUD Chantal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la liste proposée par Monsieur le Maire pour la commission « affaires sociales ».

## **15) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MULTI SERVICE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de partenariat avec Multi service pour l'année 2017. La commune pourra faire appel à multi service Sud Vendée en cas d'absence d'un agent.

Cette convention marque la volonté d'inscrire le partenariat et de l'officialiser en vue de développer les actions menées conjointement pour l'insertion des demandeurs d'emplois de la commune de XANTON-CHASSENON.

La durée de la convention est fixée à 1 an et renouvelable tous les ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier. La mairie recevra une facture correspondant au montant de la mission selon les modalités établies de commun accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec multi service.

## **16) PLAN DE VILLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal avait décidé de faire fabriquer un panneau plan de ville par la société PUBLICA de SABLONCEAUX. Tous les artisans de XANTON-CHASSENON ont été contactés pour y mettre leur publicité. Trois ont répondu favorablement.

Le coût du panneau plan de ville comprend le support de panneau et la cartographie s'élève à 2372,40€ TTC. La commune dispose d'un plan interactif gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 2372,40€ TTC pour l'achat du panneau « plan de ville » au compte 2158 du budget primitif 2017.

## **17) INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est possible que des candidats aux législatives demandent une salle pour y organiser des réunions publiques. Il propose qu'elles soient faites au KIKAFE ou dans la salle de conseil municipal. Par contre, l'accès au KIKAFE et à la mairie risquent d'être difficile pendant toute la durée des travaux de mise en accessibilité, il propose donc de mettre la petite salle « Robert Moreau » à disposition gratuite des candidats en cas de difficulté d'accès aux deux premières salles. Le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que Madame JAFFRE Natacha travaille depuis le 27 février à la cantine de 9H à 11H pour aider Agnès PERAUD. Madame PERAUD propose de plus en plus de produits BIO qui demandent plus de préparation. Madame JAFFRE n'assure donc plus la surveillance de la cantine pendant le repas.

Le bulletin municipal va être adressé au comité de lecture et une réunion est prévue le jeudi 16 mars 2017 pour étudier les propositions.

Le plan réalisé par PUBLICA sera livré lundi 13 mars 2017.

Les prochaines réunions de commission finances et de conseil municipal auront lieu à 19H30.

